

# Réunion du conseil municipal

19 septembre 2016

## **1. Délibération pour le crématorium de St Etienne**

Délégation de la compétence à la communauté de communes.

## **2. Délibération pour les représentants de la municipalité lors de la fusion des communautés de communes**

La fusion se fera au 1<sup>er</sup> janvier.

Les conseillers délibèrent pour accepter que la commune soit représentée par un membre du conseil municipal en qualité de titulaire et un en qualité de suppléant.

Grégory Charreyre sera le titulaire. Marcel Eymaron étant premier adjoint, le poste de suppléant au conseil communautaire lui revient de droit. Cependant, il choisit de démissionner de ce poste au bénéfice de Dominique Manificat, 2<sup>ème</sup> adjointe.

Le conseil municipal délibère pour le nom de cette nouvelle communauté de communes « Entre Velay et Forez ».

## **3. Demande d'un achat de domaine public**

La municipalité a été sollicitée pour vendre une petite parcelle du domaine public afin de créer une petite zone sécurisée devant une maison sans terrain. Le conseil émet un avis favorable sur le principe, le dossier reste à étudier plus précisément.

## **4. Projet de dénomination et de numérotation des rues de la commune**

Nous avons rencontré M. Jurine, directeur commercial de la Poste, afin de nous rendre compte de la faisabilité de notre projet.

Nous décidons de faire appel à leur service car c'est un projet d'envergure, et nous préférons être épaulés et conseillés.

Le coût est d'environ 2 600 € pour l'étude et les conseils

## **5. Subvention aux associations**

Le conseil municipal vote une subvention de 60 € pour l'association Soliglob'trotteurs qui reversera cette somme à la famille de la collégienne qui a participé ce printemps à un voyage scolaire en Angleterre.

## 6. Devenir du CCAS

La loi NOTRe permet de dissoudre le CCAS. Il nous semble pertinent de conserver ce centre d'action sociale pour cette année.

## 7. Travaux

- L'association communale de chasse agréée avait demandé à la mairie quelques travaux dans le local que nous leur prêtons, ancien garage de la commune.  
Un devis a été demandé afin d'installer une pompe au niveau du puits qui existe dans la mairie, pour permettre à ce local d'être équipé en eau. Ce devis se monte à environ 2 000 €, sans compter la laine de verre et le ciment.  
Nous allons demander un autre devis, avant de prendre une décision.
- LE FONDS 199 : le conseil départemental a débloqué une enveloppe de 5 000 000 € pour les 199 communes de moins de 1 000 habitants de la Haute-Loire. (cf. compte-rendu précédent)  
Notre dossier concerne la voirie de Besse. Il a été envoyé, et nous demandons au conseil départemental de pouvoir commencer les travaux avant l'obtention de la subvention.
- Les travaux de la salle des fêtes débuteront début novembre (agrandissement) et se termineront mi-décembre.
- Les stores de la salle des fêtes sont commandés et devraient être posés dès la fin des travaux de la salle.
- Les travaux d'accessibilité de la mairie ont commencé.  
Un tapis d'enrobé sera fait pour accéder facilement à cette nouvelle porte.  
Dans un souci d'économie, la fenêtre qui va être déposée à la mairie sera réutilisée dans le local à chaises de la salle des fêtes.
- Le columbarium est terminé (cf. paragraphe 10)

## 8. Travaux à prévoir

- Remise en état des terrains de boule (Le Bourg, Crespinhac).
- A Crespinhac, la mairie a été sollicitée pour étudier la possibilité de faire couvrir le fossé à l'extérieur du virage devant chez Bachelard (Cédric), pour sécuriser la circulation des piétons.

- Déplacement de l'éco-point de Solignac : l'emplacement près du cimetière n'est pas judicieux, le rapprocher de la salle des fêtes semble pertinent. De même, l'emplacement des conteneurs proches de l'église va être repensé. Dans les villages, de nouveaux conteneurs jaunes pourront être installés (notamment à Crespinhac, lavoir du haut).
- Réfection du petit patrimoine (lavoirs ...)

### **9. Demande d'autorisation d'ester en justice**

Le conseil municipal délibère pour autoriser M. Charreyre, maire, à représenter la commune en justice.

### **10. Tarif du columbarium**

Le conseil municipal arrête le prix d'une case (place pour 4 urnes) à 800 € à perpétuité.

Le règlement sera bientôt disponible, pour la bonne utilisation du columbarium et du jardin du souvenir.

### **11. Emprunt**

Compte tenu des taux très bas des emprunts actuellement, il est préférable d'emprunter pour financer certains travaux, plutôt que de puiser dans notre réserve de trésorerie qui s'élève à 95 000 €.

Actuellement, la commune a un seul emprunt, pour lequel elle rembourse 692 € tous les trois mois. Il reste 17 000 € à rembourser.

Le conseil municipal décide de contracter un emprunt, et va se renseigner auprès de divers organismes bancaires.

### **12. Divers**

De nombreux habitants de différents villages se plaignent de la vitesse excessive de certains lorsqu'ils traversent la commune.

La route étant une départementale, nous devons nous renseigner auprès du conseil départemental afin de savoir ce qu'il est possible de faire.